

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUILLET 2010

Avant l'entame de la séance, Jacky Canepa prend la parole pour demander le retrait de la délibération numéro 12 portant sur les démarches que Monsieur le Maire de Passy propose d'enclencher pour confier une mission de conseil à durée déterminée (6 mois) et à mi-temps au DGS par interim, Monsieur Gabriel Galice, dans les domaines des « Ressources humaines » et de l' « Intercommunalité ». Cette demande est formulée car « on met la charrue avant les bœufs » justifie notamment Monsieur Canepa.

Michel Colliquet, rapporteur de cette délibération, demande à ce qu'elle soit maintenue, le Maire (absent pour congés) s'étant clairement exprimé sur le sujet lors de son inscription à l'ordre du jour du conseil, et le Maire ayant demandé à ce qu'elle soit bien maintenue pour ce conseil.

Une discussion s'ensuit avec l'intervention d'Yves Tissot et de Martine Perroud qui expriment les raisons pour lesquelles ils sont eux-aussi favorables au retrait.

Michel Colliquet indique que chacun sera libre de s'exprimer lors du vote de la délibération en question.

Bruno Terlier profite de ce début de séance pour revenir sur le dossier « Jeux Olympiques » et pour savoir si le Maire de Passy a été sollicité pour de nouvelles réunions sur ce dossier.

La parole est donnée à Cyril Pointe, directeur de cabinet, qui indique qu'à sa connaissance, seule une réunion s'est tenue fin juin en présence du Maire sur le volet « Centre secondaire des médias » et qui ne préjuge en rien de décisions prises dans ce domaine quant à une localisation à Passy.

1/ Subvention au FJEP de Passy

Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2010-2011 une participation maximale de la commune à hauteur de 47.000 € est nécessaire, 15.000 € à titre d'acompte sera versé sur le compte du FJEP dès 2010. Le solde étant inscrit au Budget Primitif 2011.

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 15.000 € au FJEP de Passy afin de lancer la saison culturelle 2010-2011.

2/ Programme 2010 des travaux à réaliser en forêt communale - demande de subvention auprès du Conseil Régional

Il y a lieu de programmer des travaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2010 : passage après coupe en futaie irrégulière ou jardinée dans les parcelles 46 et 53.

Le montant estimatif des travaux est de 26 165,70 € H.T.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

- Dépense subventionnable : 26 165,70 € H.T.,

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 7 850,00 €H.T.,
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 18 315,70 €H.T.

Le conseil municipal approuve le plan de financement présenté.

3/ Projet allée des Pâquerettes - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLAI foncier

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 47 860 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLAI foncier est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI à Passy, 26 allée des Pâquerettes.

4/ Projet allée des Pâquerettes - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLAI travaux

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 259 070 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt PLAI travaux est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements PLAI à Passy, allée des Pâquerettes.

5/ Projet allée des Pâquerettes - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLUS foncier

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 167 010 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS foncier est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 19 logements PLUS à Passy, 29 allée des Pâquerettes.

6/ Projet allée des Pâquerettes - garantie d'emprunt Haute-Savoie Habitat / prêt PLUS travaux

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 897 660 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce prêt PLUS travaux est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 19 logements PLUS à Passy, 29 allée des Pâquerettes.

7/ Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLAI foncier

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 9 450 € souscrit par l'OPH74 auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLAI foncier est destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI à Passy, 87 avenue des Grandes Platières.

8/ Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLAI travaux

Le conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt de 49 420 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI travaux est destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI à Passy, 87 avenue des Grandes Platières.

9/ Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLUS foncier

Le conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt de 68 580 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLUS foncier est destiné à financer à financer l'acquisition-amélioration de 6 logements PLUS à Passy, 87 avenue des Grandes Platières.

10/ Projet avenue des Grandes Platières - garantie d'emprunt Haute-Savoie habitat / prêt PLUS travaux

Le conseil municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt de 357 900 € souscrit par l'OPH74 auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLUS travaux est destiné à financer l'acquisition- amélioration de 6 logements PLUS à Passy, 87 avenue des Grandes Platières.

11 / Modification d'un poste d'attaché

Approbation, à compter du 1^{er} septembre 2010, de

- la suppression d'un poste « *d'attaché principal 1^{ère} classe* », créé par délibération n° 14 du 12 octobre 1983

et

- la création d'un emploi d'« *adjoint aux affaires foncières et à l'urbanisme opérationnel* » à temps complet, ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs.

12 / Mission de conseil

Lors de la délibération n° 12, suite à la précision de Monsieur Gilbert Perrin qui indique que la Présidence de séance a seule l'autorité pour décider de faire voter ou non le retrait de la délibération, les élus sont donc amenés à voter dans un premier temps pour ou contre le retrait.

Vote :

12 élus pour le retrait,

20 élus contre le retrait.

Afin de renforcer l'expertise des services par une mission de conseil prioritairement dans les domaines des ressources humaines et de l'intercommunalité, il est proposé que M. Galice accomplisse une mission de six mois à mi-temps, du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2011.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches en vue de l'établissement d'une convention de mission avec le Centre de Gestion du Rhône.

13/ Reconduction de la convention entre l'association « Amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy » et la commune, pour la gestion du service de restauration scolaire

Par convention du 26 novembre 1997, la Commune de Passy a accordé la gestion de la restauration scolaire du Plateau d'Assy à l'association « Amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy ».

Approbation des articles 1,2,3 de l'avenant n° 13.

1/ par dérogation à l'article 2 de la convention qui fixe la durée à un an à compter du 1^{er} septembre 1997, la convention est souscrite pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

2/ l'augmentation de la redevance par repas est arrêté à 2%, pour 2010 / 2011.

3/ le montant de la redevance 2010/2011 est porté à 0,7347 €, avec effet au 1^{er} septembre 2010.

14/ Mise à disposition à titre gracieux de personnel communal à l'Amicale Laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal accorde à l'Amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy la mise à disposition à titre gracieux de deux agents titulaires employés à la cuisine du Plateau d'Assy, pour la durée de la convention.

15/ Demande de validation du tarif des repas au restaurant scolaire du Plateau d'Assy

Validation des tarifs de prestation de repas servis au restaurant scolaire des écoles du Plateau d'Assy, à compter du 1^{er} septembre 2010.

	Enfant	Adulte	Personnel municipal
Ancien tarif	2,93 €	3,54 €	2,58 €
Nouveau tarif	2,98 €	3,60 €	2,62 €

16/ Convention de facturation des repas pris par le personnel communal et de refacturation des repas pris par les enfants du centre de loisirs « Graines de Malice » du Plateau d'Assy au restaurant « Graines de Délice », géré par l'Amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy

Approbation de la convention entre la Commune et l'Amicale laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy.

17/ Constitution de servitude conventionnelle de parcelle sur parcelle communale cadastrée section ZD numéro 114 lieudit « les Prés Caton »

Approbation de la constitution d'une servitude conventionnelle de passage sur la parcelle cadastrée section ZD n° 114 appartenant à la Commune de Passy, au profit de la parcelle cadastrée section ZD n° 93 appartenant à la Société Civile Immobilière « les Oliviers ». La servitude est concédée au prix de 400 €

18/ Vente de la parcelle ZC 189 au lieudit « les Grands Clos Sud »

Approbation de la vente de la parcelle ZC 189 à M. et Mme De Carvalho Rui Manuel, répondant aux critères d'attributions pour la vente de parcelles communales destinées à recevoir de l'habitat. La parcelle de 622 m² est vendue pour le prix de 93 300 €

19/ PACT dotation 2010 (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire) - demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie

Dans le cadre des aides aux communes, le Conseil Général a mis en place les Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) et institué une dotation par canton. Lors de sa séance du 3 mai 2010, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé d'accorder les aides pour les opérations désignées ci-après :

Nature de l'opération	Dépense €HT	Taux de subvention	Subvention départementale
Travaux de voirie (sécurisation – trottoirs – aménagements handicapés)	170 000,00	20 %	34 000,00
Réfection des courts de tennis au Plateau d'Assy	75 000,00	20 %	15 000,00
Bâtiments – mis en conformité pour handicapés	80 000,00	25 %	20 000,00
Réseaux de fibre optique – secteurs de Chedde et la Ravoire	42 000,00	26,19 %	11 000,00

Le conseil municipal acte l'octroi de ces subventions, dans le cadre du PACT 2010.

20/ Convention pour la mise à disposition de défibrillateurs avec la société Publi-Essor

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société Publi-Essor pour la mise à disposition gratuite de défibrillateurs homologués et de 9 balises de pré-signalisation, ceci pour une durée de trois ans avec reconduction expresse par période de trois ans.

Ces appareils seront mis en place dans les lieux suivants :

- Sur le bas de la Commune : salle des spectacles,
- Au chef-lieu : mairie,
- Au Plateau d'Assy : Office du Tourisme.

21/ Travaux neufs et d'entretien des réseaux humides sur la Commune de Passy

Le marché à bons de commande d'une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction expresse, porte sur la réalisation de travaux neufs et d'entretien des réseaux humides sur la Commune de Passy.

Le montant minimum des travaux pour 12 mois est de 50 000 €H.T.,

Le montant maximum des travaux pour 12 mois est de 500 000 €H.T.

Après analyse des offres, le groupement Benedetti-Mariaz a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères suivants :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique : 30 %
- délai d'intervention : 20 %

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché à bon de commandes au groupement Benedetti-Mariaz.

22/ Syndicat intercommunal de la Biaillère - modification des statuts

Considérant qu'il convient de définir une nouvelle répartition des dépenses : entre autres propositions d'une répartition à part égale pour les frais concernant les ouvrages hydrauliques cédés par EDF (départ de la centrale du Fayet) et pour les dépenses de fonctionnement courantes.

Considérant que le Syndicat Intercommunal de la Biaillère n'emploie pas de personnel et qu'il convient de prévoir une mise à disposition d'agents de la Commune de Domancy.

- Service administratif : les tâches administratives ont depuis la création du syndicat toujours été assurées par le personnel de la commune de Domancy, sans facturation au S.I.B.
- Service technique : depuis qu'EDF a cédé au syndicat les ouvrages hydrauliques situés au Fayet (départ de la centrale EDF), des interventions techniques sont nécessaires pour la vérification, l'entretien ou le remplacement des installations. Les agents de Domancy étant appelés à intervenir, il est important de s'assurer la légitimité de ces interventions.

Le conseil municipal adopte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Biaillère, et approuve les nouvelles règles de répartition financière entre les communes.

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

- 38/10 Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Centre Culturel à l'association « Montagne en pages »**
Un local est mis à disposition de l'association « Montagne en pages » au Centre Culturel Municipal au Plateau d'Assy
Consentie à titre gracieux
Date d'effet : 1^{er} janvier 2010, pour un an.
- 49/10 Mise à disposition de la salle de réception (J'attendsveille »**
La salle de réception de la salle des fêtes et des spectacles est mise à disposition de l'association « J'Attendsveille » pour des activités de danse et de spectacle.
Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois de 19 h 30 à 23 h 00.
Mise à disposition à titre gracieux
Durée de la convention : 1^{er} mai au 31 décembre 2010.
- 50/10 Mise à disposition de la salle de réception (Lou Folatons)**
La salle de réception de la salle des fêtes et des spectacles est mise à disposition du groupe folklorique « Lou Folatons » de Passy.
Les mardis de 17 h à 18 h 30, puis de 20 h à 22 h 30.
Mise à disposition à titre gracieux
Durée de la convention : 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2010
- 56/10 Mise à disposition du local municipal du stade (Cotton Country Band)**
Le local municipal du stade est mise à disposition de l'association « Cotton Country Band », pour des activités de danse.
Les mardis de 20 h à 22 h
Durée de la convention : 1^{er} août au 31 décembre 2010
- 57/10 Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de raccordement aux eaux usées & réfection du réseau d'eau potable (AEP, EU, eaux pluviales) chemin de la Combe**
Dans le cadre des travaux de raccordement aux eaux usées et réfection du réseau d'eau potable, chemin de la Combe, il est fait appel à un maître d'œuvre.
Le Bureau d'études INGENIERIE DU MONT-BLANC à Passy a été retenu pour exécuter les missions suivantes : AVP, PRO, ACT, DET, AOR.
Montant du contrat de maîtrise d'œuvre : 8.930,00 € H.T. (soit un taux de 4,70 % sur un montant prévisionnel des travaux de 190.000,00 € H.T.)
- 58/10 Acquisition de matériels informatiques**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 3 juin 2010 dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fournitures « acquisition de matériels informatiques ».
La SARL Myosotis 73200 Albertville a été retenue pour un montant de 8 441,75 € H.T., comprenant la solution de base et les options 1, 2 et 3.
- 59/10 Marché complémentaire au lot 3 abonnements, matériel de communication et services liés à la mobilité du marché initial relatif à la téléphonie de 2007**
La conclusion d'un marché complémentaire avec le prestataire initial du lot 3 du marché téléphonie de 2007 s'avère nécessaire dans l'attente du nouveau marché (permettant ainsi que les lots 3 de ce futur marché commencent le 01/09/2010 et ce sans interruption du service « téléphonie mobile »)
Un marché complémentaire est conclu avec la société Orange dans les mêmes conditions économiques que le marché initial datant du 01/08/2007 pour une durée d'un mois.

- 60/10 Entretien de bâtiments communaux - lot 3 (entretien de la piscine municipale de Marlioz)**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 juin 2010 dans le journal « le Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « entretien de bâtiments communaux » - lot 3 entretien de la piscine municipale de Marlioz »
La société TFN Propreté Sud-Est 69673 Bron Cedex a été retenue pour un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 10 000 € H.T. pour une durée de 12 mois.
- 61/10 Occupation du domaine communal pour l'exploitation d'un mini centre équestre à Plaine-Joux**
Dans le cadre de l'exploitation d'un mini centre de promenades équestres dont l'enseigne est « Ferme Equestre les Ecuries d'Antan », Monsieur Philippe Coutterand est autorisé à occuper la parcelle 1650 section B au lieudit « Plan de la Gouille » à Plaine-Joux.
Durée de la convention : 1^{er} juillet au 31 août 2010.
Montant forfaitaire de la location pour l'été 2010 : 160 € H.T.
- 62/10 Reconduction du bail administratif à l'inspection académique**
Prolongation de la location, résultant du bail 46/09, de locaux mis à disposition de l'Inspection Académique.
Prolongation de 4 mois, du 1^{er} juillet au 31 octobre 2010.
Le montant du loyer annuel de 7 800 € H.T. sera facturé au prorata des 4 mois d'occupation.
- 63/10 Entretien de bâtiments communaux - lot 1 (entretien du FJEP)**
Un avis d' appel public à la concurrence est paru le 7 juin 2010 dans le journal « le Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « entretien de bâtiments communaux - lot 1 entretien du FJEP ».
La société TFN Propreté Sud Est 69673 Bron Cedex a été retenue pour un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 55 000 € H.T. pour une durée de 12 mois.
- 64/10 Entretien de bâtiments communaux - lot 2 (entretien des vitres et surfaces)**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 7 juin 2010 dans le journal « le Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de services « entretien de bâtiments communaux _ lot 2 entretien des vitres et surfaces ».
La société TFN Propreté Sud-Est 69673 Bron Cedex a été retenue pour un marché à bons de commande d'un montant de 40 000 € H.T. pour une durée de 12 mois.
- 65/10 Convention de mise à disposition de locaux à l'association Arte Viva**
Des locaux situées dans l'ancienne école des Plagnes à Passy sont mis à disposition de l'association Arte Viva (découverte et promotion de l'Art).
Consentie moyennant le règlement d'une participation aux charges.
Date d'effet : 1^{er} juillet 2010, pour une année.
- 66/10 Modification indexation du bail pour l'implantation d'un relais Bouygues Telecom**
Afin de changer le mode d'indexation du loyer, la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie situé sur le stade de football de Passy Marlioz est modifiée.
A compter du 1^{er} janvier 2011 le loyer sera annuellement augmenté de 2% au lieu de varier selon l'indice du coût de construction INSEE.